

OAP N°14, 15 ET 16 - DENSITE - Quartier Jean-Moulin

Site:

- Quartier Jean Moulin;
- Zone : Ub ;
- Tissu résidentiel alentour, présence d'une polarité commerciale et d'équipements publics;
- Superficie des sites:
 - . site n°1: 1 702 m²
 - . site n°2: 5 613 m² (dont 2 562 m² d'emprise constructible)
 - . site n°3: 900 m²

Prescriptions:

• Site n°1 (OAP n°14)

- 1/ Création de logements sous la forme d'habitat individuel-groupé ou intermédiaire;
- 2/ Accès des constructions par une voie de desserte au nord de la zone;
- 3/ Hauteur de construction R+1.

• Site n°2 (OAP n°15)

- 1/ Création d'un ou deux immeubles de logements le long de l'avenue Jean Moulin en une ou deux opérations;
- 2/ L'accès aux bâtiments et le stationnement seront localisés au nord de la parcelle. Le stationnement pourra également être prévu dans les immeubles;
- 3/ La construction s'implantera de façon perpendiculaire ou parallèle à l'avenue Jean Moulin afin de constituer un front de rue qualitatif.

• Site n°3 (OAP n°16)

- 1/ Création de logements sous la forme d'un habitat individuel, individuel-groupé ou intermédiaire;
- 2/ Hauteur des constructions minimum R+1;
- 3/ Accès via la voie de desserte existante au sud.

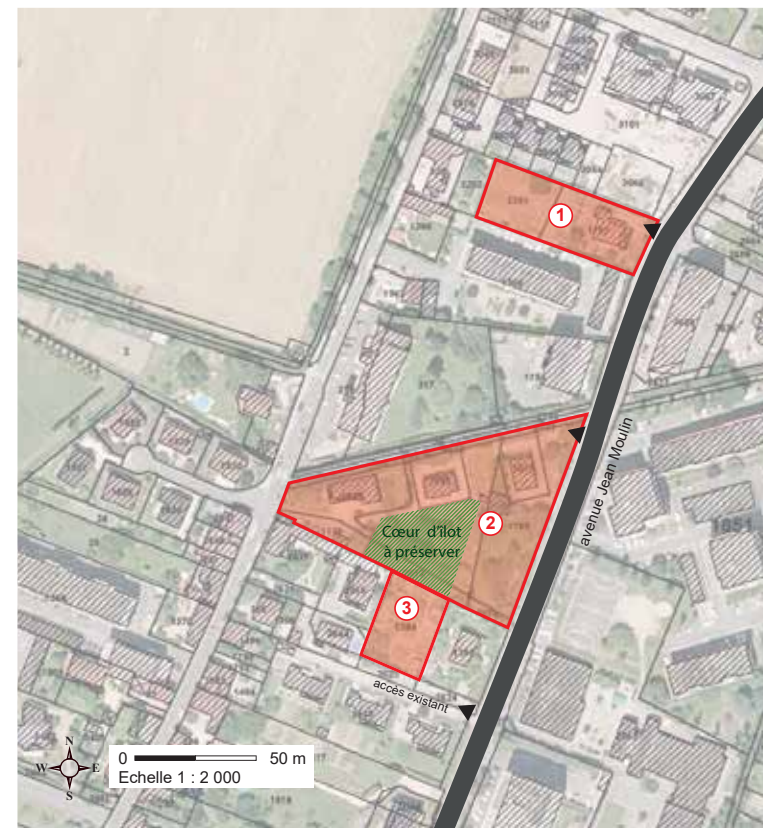


Schéma de principe (opposable)

Création minimum de logements:

Site n°1: 6 logements locatifs abordables (35 logements/ha)

Site n°2: 8 logements (31 logements/ha) dont 4 logements locatifs abordables soit 50%

Site n°3: 4 logements (45 logements/ha)